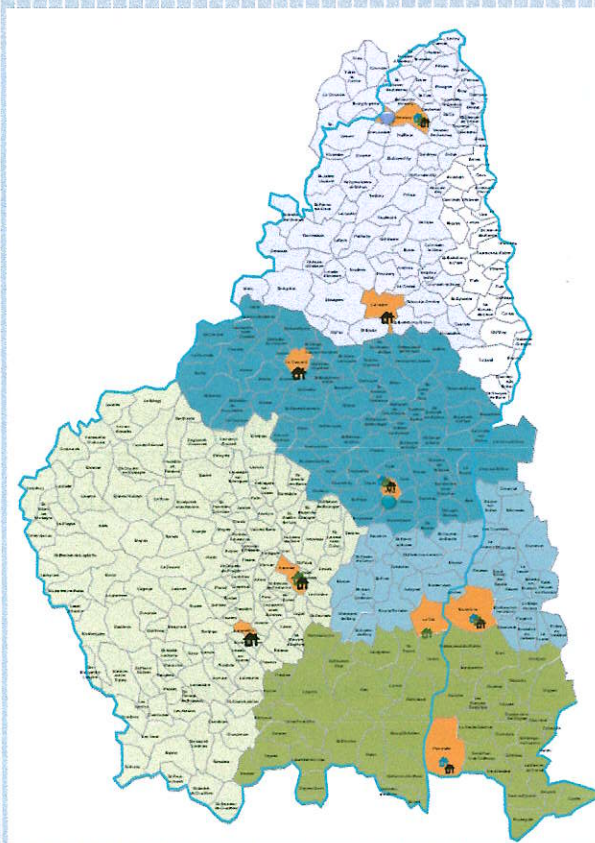


**Une équipe pluridisciplinaire
composée :**

- d'un psychiatre :
Dr Franck Giraud
- d'une psychologue :
Mme Agnès Perrière
- d'une assistante sociale :
Mme Cassandra Panoussian
- d'un cadre de santé :
M. Pierre Rey
- de deux infirmiers(ères) :
Mme Laure Dellac
Mme Karine Gambier
- d'une secrétaire médicale :
Mme Nathalie Benevise



Accueil Familial Thérapeutique

19 cours du Temple

07000 PRIVAS

Tél. : 04 75 20 15 39 / 06 20 07 42 19

mail : aft.pri@ahsm.fr

Association hospitalière Sainte—Marie

A. F. T.

**Accueil
Familial
Thérapeutique**

Présentation :

Cette unité fait partie du service de Réhabilitation psychosociale du Centre hospitalier Sainte-Marie de Privas.

L'Accueil Familial Thérapeutique est un mode de prise en charge alternatif à l'hospitalisation. Les familles agréées pour cette approche professionnelle du soin sont intégrées dans une équipe pluridisciplinaire.

L'Accueil Familial Thérapeutique de Privas compte actuellement 15 places.

Différence AFT et AFS :

L'Accueil Familial Social s'inscrit dans un projet de vie au long cours.



Permanence de l'équipe infirmière de soins :

Une permanence téléphonique est assurée :

- du lundi au jeudi : de 9 h à 17 h ;
- le vendredi : de 9 h à 16 h.

En l'absence des infirmières, le secrétariat médical réoriente les appels selon la nature de la demande.

Le standard de l'hôpital est joignable 24h/24 et 7j/7 au 04 75 20 15 15.

Le bureau de l'Accueil Familial Thérapeutique est situé dans le bâtiment Sainte-Philomène au 3ème étage.

Objectif :

L'accueil dans la structure familiale est un mode de soin qui vise à restaurer la capacité relationnelle et d'autonomie du patient. Grâce à ses capacités naturelles, affectives et éducatives, la famille d'accueil fournit un climat propice à l'épanouissement humain du patient et favorise une évolution thérapeutique positive. Elle facilite ainsi un retour en logement individuel ou l'intégration d'une autre structure que l'hôpital.

Quand :

- **en amont d'une hospitalisation**, en prévention d'une rechute prévisible et/ou une dégradation des conditions de vie,
- **en cours d'hospitalisation**, des accueils ponctuels ou séquentiels permettant de vérifier la pertinence d'un projet de dés-hospitalisation,
- **en aval d'une hospitalisation**, pour une prise en charge de moyen terme lorsque le retour du patient à domicile est impossible ou en vue d'une intégration dans une autre structure.

Durée de séjour / Sortie :

L'AFT s'inscrit dans un projet de soins hospitalier dont la durée n'excède pas un an renouvelable une fois.

Modalités d'admission :

- questionnaire à remplir par le patient,
- le médecin adresseur trace l'indication médicale dans le dossier patient,
- rencontre entre le patient, l'équipe pluridisciplinaire de l'A.F.T. et un membre de l'équipe adressante. Validation de l'indication,
- affectation du patient dans une famille dès qu'une place adéquate est disponible,
- l'équipe de l'A.F.T. et l'équipe adressante décident ensemble des modalités d'essai et d'accompagnement du patient au sein de la famille accueillante,
- un contrat thérapeutique tripartite sera élaboré (patient-équipe adressante-équipe AFT).

Suivi :

- de la famille par l'équipe A.F.T.,
- du patient par le CMP de proximité et par un médecin généraliste,
- en cas de difficultés pour le patient ou la famille, un retour dans le service d'origine ou changement de famille sera effectué,
- des périodes de vacances sont programmées par le patient ou la famille d'accueil (diverses modalités possibles).